Bordereau attestant l'exactitude des informations - BREST - 2901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 04/11/2024 - 6870 - 1996 B 00391 - 409 966 694 - BLUECOM

Docusign Envelope ID: EABCE0F1-23F5-4C23-A6ED-BD6203A701B4

BLUECOM
Société par actions simplifiée (Société à Associé Unique)
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 105, rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS
409 966 694 RCS BREST

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente-et-un octobre,

La Société ORISHA REAL ESTATE, société par actions simplifiée, au capital de 2.567.392,65 euros, dont le siège social est fixé 206, Boulevard Anatole France 93200 SAINT DENIS,

Associée Unique de la Société BLUECOM,

En présence de la Société Dali BidCo, Présidente non associée, elle-même représentée par la Société Dali TopCo, elle-même représentée par Monsieur Jacques OLLIVIER,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Constatation de la démission de la société Dali BidCo de son mandat de Présidente de la société BLUECOM et nomination de la société Tango BidCo, en qualité de nouveau Président de la société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de la société Dali BidCo de son mandat de Présidente de la société et nomination de la société Tango BidCo SASU au capital de 1 euro, dont le siège est 3, Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, inscrite au RCS PARIS sous le numéro 930 667 019 en qualité de nouveau Président de la société.

L'Associée unique

- Prend acte de la décision la société Dali BidCo de démissionner de son mandat de Présidente de la société avec effet à compter de ce jour et confirme qu'aucun préavis ne sera effectué par celle-ci en dépit du non-respect du formaliste applicable en la matière.

Docusign Envelope ID: EABCE0F1-23F5-4C23-A6ED-BD6203A701B4

- Donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 Octobre 2024 à la société Dali BidCo en qualité de Présidente de la Société.

- Décide, en conséquence de ce qui précède, de nommer avec effet au 31 octobre 2024 en tant que nouveau Président de la Société, la Société Tango BidCo, dont le représentant permanent sera Monsieur Jacques OLLIVIER, et ce pour une durée indéterminée ;

- Décide qu'en sa qualité de Présidente de la Société, la Société Tango BidCo, disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la société ;

- Décide que les termes et conditions du mandat de la Société Tango BidCo en tant que Présidente de la Société, dont sa rémunération à ce titre, seront détaillés dans une convention de mandat social à signer ce jour entre la société et la Société Tango BidCo (la **Convention de Mandat**).

- Décide d'approuver l'intégralité des stipulations de la Convention de Mandat et décide d'en autoriser la signature par la société.

- Rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il sera fait mention de la Convention de Mandat au registre des décisions des conventions dites règlementées.

- La Société Tango BidCo a d'ores et déjà déclaré qu'elle acceptait ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte, en conséquence de ce qui précède, de la résiliation de la convention de mandat social avec la société Dali BidCo à compter de ce jour, et ce, sans qu'aucune indemnité ni somme ne soient dues, à la société Dali BidCo du fait de cette résiliation.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

Docusign Envelope ID: EABCE0F1-23F5-4C23-A6ED-BD6203A701B4

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jacques OLLIVIER

L'Associée Unique
Société ORISHA REAL ESTATE
Représentée par Dali BidCo
Elle-même représentée par Dali TopCo
Elle-même représentée par M. Jacques OLLIVIER